

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Dix du Mois de Juin
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	20	
Date de la convocation : 21 mai 2025			Présents : Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Madame Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Monsieur Alain BARRES, Monsieur Pierre JUILLARD.
Date d'affichage : 21 mai 2025			Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Madame Françoise ALRIQ donne pouvoir à Monsieur Pierre JUILLARD.
Vote : Pour : 20			Absent : Monsieur Gilbert CROS, Monsieur Dimitri OCTAVIE
Contre : 0			
Abstention : 0			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire indique que l'association LOISIRS GV CANTAL assure 4 séances par semaine de sport adapté pour leurs adhérents à la salle de danse du centre Léon Boyer. Les cours sont destinés aux personnes atteintes de maladies chroniques ayant besoin de séance particulière et participent ainsi à améliorer leur santé.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 150.00 €.

Monsieur le Maire indique que le collège Georges Pompidou a organisé un voyage scolaire aux Sables d'Olonne, ville jumelée avec Murat pour 23 élèves pour un coût de 191.12 €/élève. Ce voyage participe aux relations avec notre commune jumelle et à l'éducation des enfants : vie collective, visite de l'aquarium, des marais salants, initiation au surf, etc.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 30.00 €/élève

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE_031_2025-DE
A G E D I

Enfin l'association LE CLAP 15 ayant remis son dossier de subvention en retard les crédits budgétaires n'ont pu être inscrits au budget primitif. Il est proposé de voter une subvention de 150.00 € pour cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 150.00 € à l'association LOISIRS GV CANTAL ;

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 690.00 € au collège Georges POMPIDOU ;

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 150.00 € à l'association LE CLAP 15 ;

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget principal 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE_031_2025-DE

A G E D I